



TERRE-NEUVE 67

Maîtres-chiens Sauveteurs Aquatiques Secouristes

Président : KNAEBEL Olivier / 06.87.29.83.45

4 impasse Emeraude / 67500 BATZENDORF

mail : association.terreneuve67@gmail.com

Site internet : www.terre-neuve67.net

Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)

Organisme demandeur

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal - Localité :

Téléphone fixe :

Téléphone Portable :

Représenté par :

Email :

Caractéristiques de la manifestation

Nom de la Manifestation :

Activité / Type :

Adresse :

Code Postal - Localité :

Date :

Horaire début :

Horaire fin :

Date :

Horaire début :

Horaire fin :

Date :

Horaire début :

Horaire fin :

Nom du contact sur place :

Tél du contact :

Fonction du contact :

Effectif prévisible déclaré du public (effectif maximal simultanément présent)

personnes (acteur et public, mettre Obligatoirement un nombre)

Niveau de risque du public

Public assis :

Spectacle, cérémonie, réunion, restauration, sport...

Public debout

Cérémonie, réunion, restauration, foire, salon...

Spectacle, fête foraine, événement sportif avec séparation du public et des sportifs...

Spectacle avec public dynamique, danse, fêria, carnaval, spectacle de rue parade, événement sportif sans protection du public...
ou événement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public et hébergement sur le site ou à proximité

Environnement et accessibilité du site

Structures permanentes :

Bâtiment, salle en dur...
 Voies publiques, rues avec accès dégagé. Conditions d'accès aisées

Structures non permanentes :

Gradins, tribunes, chapiteaux...
 Espaces naturels : surfaces < 2ha / Brancardage sur plus de 150 m / Terrains en pente sur plus de 100 m
Espaces naturels d'une surfaces < 5 ha
 Brancardage sur plus de 300 m / Terrains en pente sur plus de 150 m. Autres conditions d'accès difficiles
Espaces naturels d'une surfaces > 5 ha
 Brancardage sur plus de 600 m / Terrains en pente sur plus de 300 m / Conditions d'accès difficiles : talus, escaliers, voies d'accès non carrossables, progression des secours rendue difficile par la présence du public...

Délai d'intervention des secours publics

- < 10 minutes
 10 à 20 minutes
 20 à 30 minutes
 > 30 minutes

Structures fixes de secours public les plus proches

Centre d'incendie et de secours de : **Distance: Km**
Structure hospitalière de: **Distance: Km**

Documents joints

Arrêté municipale Plan du site Avis de la commission de sécurité Autre

Autres secours présents sur place

Médecin Nom : Téléphone :

Infirmier Kinésithérapeute Autres :

Ambulance privée Autres :

Secours Publics : Pompier SMUR Police Gendarmerie Autres :

Ce formulaire doit être rempli soigneusement par l'organisme demandeur, en cas de doute nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions et doit être retourné au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation, par mail à : association.terreneuve67@gmail.com ou à l'adresse postale que vous trouverez en entête de ce document.

Date :

Signature :

Conformément à l'article 36 de la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, il est important de rappeler que seules les associations agréées de sécurité civile peuvent contribuer à la mise en place des dispositifs prévisionnels de secours à personnes dans le cadre de rassemblements de personnes.

Par ailleurs, les associations ou fédérations agréées de sécurité civile, ne peuvent déléguer à aucune société de droit privé ou de droit public, ou à tout autre mode de représentation territoriale, ou à toute autre association non agréée de sécurité civile, tout ou partie de l'agrément de sécurité civile qui leur a été délégué, et notamment dans le cadre de la mission concernant les dispositifs prévisionnels de secours à personnes.

